

Master en sciences de l'ingénieur industriel - électronique

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE ML502 Compléments d'électronique			
Code	TENE2M02	Caractère	Obligatoire
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Laurence BACLIN (laurence.baclin@helha.be) Arnaud WITHOECK (arnaud.withoeck@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie de la formation de master en sciences de l'ingénieur Industriel, finalité « Electronique ». Elle a pour but de donner une formation complémentaire en conception analogique et en VHDL. Celle-ci s'appuie sur les compétences acquises dans les cours d'électronique analogiques et numériques de master 1.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Identifier, conceptualiser et résoudre des problèmes complexes**
 - 1.1 Intégrer les savoirs scientifiques et technologiques afin de faire face à la diversité et à la complexité des problèmes rencontrés
 - 1.3 Concevoir, développer et améliorer des produits, processus et systèmes techniques
- Compétence 2 **Concevoir et gérer des projets de recherche appliquée**
 - 2.1 Réunir les informations nécessaires au développement de projets de recherche
 - 2.3 Mener des études expérimentales, en évaluer les résultats et en tirer des conclusions
 - 2.4 Valider les performances et certifier les résultats en fonction des objectifs attendus
- Compétence 3 **Concevoir et réaliser un système électronique**
 - 3.1 Exprimer les besoins du client en termes de spécifications électroniques
 - 3.2 Concevoir et simuler une architecture basée sur la sélection des technologies appropriées (plateforme, normes, composants, modèles, dimensionnement, langage...)
 - 3.3 Réaliser et programmer un prototype du système électronique
 - 3.4 Elaborer, valider des scénarios de test, les effectuer afin d'amener le prototype dans les spécifications, les analyser et les critiquer pour caractériser le système final
- Compétence 4 **Intégrer un système électronique dans un projet global multidisciplinaire**
 - 4.4 Participer à l'insertion du ou des éléments électroniques dans le projet global en s'assurant que ceux-ci remplissent correctement leurs rôles
- Compétence 6 **Entreprendre et innover, dans le cadre de projets personnels ou par l'initiative et l'implication au sein de l'entreprise**
 - 6.1 Prendre en compte les missions, visions stratégiques et enjeux de son cadre professionnel
 - 6.2 Traduire des stratégies en actions concrètes en s'ajustant à la vision de l'entreprise

Acquis d'apprentissage visés

Les acquis sont décrits dans les fiches auxiliaires des activités d'apprentissage

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TENE2M02A	VHDL avancé	24 h / 2 C
TENE2M02B	Conception analogique avancée	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

TENE2M02A	VHDL avancé	20
TENE2M02B	Conception analogique avancée	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note globale de l'UE est calculée suivant une moyenne arithmétique pondérée par le poids de chaque AA.

Si une des AA présente une note inférieure ou égale à 7/20 et que la note de l'UE est supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE peut être fixée à 9/20

Si un étudiant intègre l'UE après le 1er octobre, les projets doivent être réalisés individuellement et défendus lors de la session de janvier.

En cas de confinement sanitaire, une évaluation équivalente sera organisée.

5. Cohérence pédagogique

Ces activités d'apprentissage constituent différentes facettes de concepts avancés d'électroniques.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Master en sciences de l'ingénieur industriel - électronique

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

VHDL avancé			
Code	9_TENE2M02A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Arnaud WITHOECK (arnaud.withoeck@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

VHDL avancé

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant démontrera sa capacité à programmer un FPGA en VHDL, de lire des valeurs de capteurs et d'effectuer du traitement de signal.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Notion avancée de la programmation en VHDL

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Laboratoires

Projet

Dispositifs d'aide à la réussite

-parallélisme entre les laboratoires et les projets

-enseignant disponible pour répondre aux questions des étudiants

Sources et références

Ricardo Jasinski , Effective Coding with VHDL: Principles and Best Practice (The MIT Press), 2016

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Dias présentées aux cours et laboratoires disponibles sur le moodle du cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation est basée sur la réalisation et la défense d'un projet à rendre et défendre, que les étudiants devront retravailler pour la seconde session s'ils ne valident pas l'activité d'apprentissage.

Seront évalués lors de l'examen (hors session)

- > le respect des consignes
- > la qualité du code, du rapport, des slides, de la présentation et de la démonstration
- > les connaissances acquises durant le cours et exercices (questions supplémentaires suivant la présentation)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	100				
Période d'évaluation						

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Master en sciences de l'ingénieur industriel - électronique

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Conception analogique avancée			
Code	9_TENE2M02B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurence BACLIN (laurence.baclin@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour but de donner une formation complémentaire en conception analogique, Celle-ci s'appuie sur les compétences acquises dans les cours d'électronique analogiques et numériques de master 1.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Sur base d'un travail écrit accompagné d'une réalisation pratique (simulation ou breadboard) on vérifiera que les étudiants sont capables :

- de concevoir un circuit analogique élaboré (convertisseur DC/DC, préamplificateur, amplificateur, circuits de conditionnement de capteur/actionneur, ...), un circuit avec un asservissement continu, ... ;
- De valider son fonctionnement avec un ou plusieurs simulateurs : Spice, Matlab, Simulink, Scilab, Xcos.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

En fonction du ou des projets proposés chaque année:

- Analyse de différentes topologies de convertisseurs DC-DC (autres que celles analysées en master 1);
- Approfondissement et/ou nouvelle méthodes de correction : "current mode", retour d'état (dans l'espace d'état);
- Méthodes de conditionnement de capteurs ou d'actionneurs.
- Circuits spécifiques au traitement analogique du signal audio (génération, préamplification, traitement, amplification)
- Méthodes spécifiques de simulation (spice, matlab, simulink, simulation acausale avec Xcos);

Démarches d'apprentissage

La première séance consiste à donner les consignes du ou des projets.

Les autres séances sont consacrées à un travail de recherche et de conception (travail collaboratif en équipe et travail individuel).

Si le mode distanciel est privilégié, des réunions en équipe sont organisées via l'application Teams et le travail se fait à domicile.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant est disponible et répond aux questions sur rendez-vous.

Sources et références

Ouvrages spécifiques disponibles dans la bibliothèque de la haute Ecole ou via une recherche sur internet et dans d'autres bibliothèques techniques.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides, documents et vidéos disponibles sur la plateforme Moodle.

Logiciel de simulation spice, Matlab et Simulink.

4. Modalités d'évaluation

Principe

1ère session : Travail écrit (pondération 100%).

En cas d'échec (note inférieure à 10/20), l'étudiant sera évalué oralement dans le courant du mois de décembre. La pondération devient alors : 60% pour le travail écrit, 40% pour l'examen oral.

Sauf circonstances exceptionnelles (maladie, accident), l'étudiant qui ne se sera pas suffisamment impliqué dans le travail de groupe ne pourra pas être évalué et obtiendra la note zéro. L'indicateur d'implication sera la présence aux séances prévues dans l'horaire. 75% minimum de présence est le seuil à respecter.

Si l'évaluation orale en mode présentiel n'est pas possible, l'évaluation sera faite en mode distanciel via l'application Teams.

L'étudiant est tenu d'avoir à disposition les équipements nécessaires : pc avec micro et webcam fonctionnels et une connexion internet satisfaisante.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation					Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Si l'étudiant fait une note de présence lors de l'évaluation la note "PR" lui sera attribuée, en cas d'absence injustifiée, la note "PP" lui sera alors attribuée.

En cas d'absence justifiée par certificat médical, la note "CM" est attribuée. A la demande écrite faite par l'étudiant, un arrangement pourrait alors être trouvé avec le professeur afin que l'étudiant puisse être évalué pendant la même session d'examen. Cette possibilité n'est néanmoins pas garantie. Dans le cas où un arrangement est trouvé, l'évaluation consistera en un examen oral, dans le cas contraire, l'examen est automatiquement reconduit dans une autre session d'examens.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).